Le Doc' du jeudi

Le conseil du Dr MORS

N° 1347
Jeudi 21 novembre 2013

Vous pouvez déclarer les « effets indésirables » d'un traitement

Tous les traitements (médicaments, vaccins, prothèses, appareillages, équipements, etc.), même les plus efficaces, peuvent avoir des inconvénients. Les professionnels de la santé et les industriels ont l'obligation de déclarer aux autorités de santé tous les « effets indésirables » qu'ils observent. L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) est chargée de centraliser ces déclarations et de les analyser.
Depuis juin 2011, ce système de déclaration est ouvert aux patients et aux associations de patients. Pour ce faire, l'ANSM a créé une rubrique « déclarer un effet indésirable », accessible sur la page d'accueil de son site :

http://www.ansm.sante.fr

Si vous éprouvez quelque difficulté à remplir le formulaire de déclaration, vous pouvez, bien sûr, demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.
En participant ainsi à la vigilance collective, vous rendrez service aux autres patients, aux soignants, aux industriels et aux services publics.

Source : ANSM, novembre 2013.

Le Dico du doc

ROSP

Abréviation de « Rémunération sur Objectif de Santé Publique ».

De création récente, la ROSP est versée aux médecins libéraux qui respectent le mieux des objectifs fixés par le Ministère de la santé et les Caisses d'Assurance-Maladie.

En pratique, la mise en œuvre de la ROSP pose encore quelques problèmes pratiques. Ainsi, par exemple, parmi les objectifs visés figurent la prescription des médicaments génériques et la lutte contre le mésusage des antibiotiques.

Sont rémunérés les médecins qui prescrivent moins d'antibiotiques et plus de génériques. Cependant,

- le mode de calcul du montant de la rémunération privilégie les médecins qui prescrivent abondamment les antibiotiques sous forme générique ;
- l'incitation financière est illusoire : le médecin qui passe du temps à expliquer l'intérêt de la non-prescription d'antibiotique réduit son nombre d'actes ; la baisse du chiffre d'affaire qui en résulte est plus importante que le montant de la rémunération ;
- les médecins se sentent exclus de la définition des objectifs et considèrent souvent le ROSP comme une incohérence institutionnelle supplémentaire.

Sources : Open Rome, entretien avec le Collège de la Médecine Générale et http://comparatif-logiciels-medicaux.fr/le-p4p-en-pratique

Météo antibio

Risques

- Grippe	faible
- Bronchiolite	en hausse
- Inf respiratoire	modéré
- Gastro-entérite	faible
- Allergies pollens	très faible

Sources : http://www.grog.org et http://www.pollens.fr

Encore un nouveau virus grippal !

Un premier cas humain de grippe A(H6N1) vient d'être décrit à Taiwan (Chine). La patiente, âgée de 20 ans, est tombée malade en mai dernier. Hospitalisée pour fièvre, essoufflement et pneumonie, elle a rapidement guéri après un traitement associant antiviral (oseltamivir) et antibiotiques.
Le virus grippal identifié n'avait jamais été observé auparavant chez un humain. En revanche, des virus grippaux très similaires sont trouvés chez les poulets de Taiwan. De plus, d'une façon générale, les virus grippaux A(H6N1) sont particulièrement fréquents chez les volailles en Chine.
En pratique, que faut-il en penser ?
- Un cas humain n'est pas une épidémie. D'ailleurs, ce cas bénin est resté isolé.
- La grippe est vraiment surprenante.

Source : Sung-Hui Wei et al. Human Infection with avian influenza A(H6N1) virus : an epidemiological analysis. The Lancet Respiratory medicine. Early Online Publication, 14 nov 2013.

Bulletin rédigé le mercredi 20 novembre 2013 par Jean Marie Cohen, avec l'aide de Marie Forestier, Anne Mosnier, Marion Quesne et des membres du Réseau des Groupes Régionaux d'Observation de la Grippe (GROG) et d'Open Rome.